

# Conseil Communautaire

## Délibération n°532026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

### Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,** rappelle que conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération doit être composée du Président du conseil communautaire, Président de droit de ladite commission, et de cinq membres titulaires et suppléants de l'assemblée délibérante désignés en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération présente les caractéristiques suivantes :

- Compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, cette commission est une commission permanente désignée jusqu'à la fin du mandat et amenée à se prononcer sur l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens.
- L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission étant pratiquée sur la même liste, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant ainsi devenu titulaire, est assuré par un candidat inscrit sur la même liste.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission, ainsi que des personnalités ou des agents de l'EPCI désignés par le Président.

L'élection des suppléants en nombre est égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin et comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il sera proposé de procéder à l'élection des membres de la commission selon les modalités de scrutin exposées.

**Monsieur le Président** demande aux listes candidates de se déclarer pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Liste 1 proposée par **Monsieur le Président** :

**Membres titulaires :**

Monsieur Christophe CALVET  
Monsieur Denis DEVRIENDT  
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER  
Monsieur David COULOMB  
Monsieur Anthony BELIN

**Membres suppléants :**

Monsieur Patrick MARY  
Monsieur Jean-Antoine OTALORA  
Monsieur Yves QUESADA  
Madame Corine GRAU-POLERI  
Madame Julia PLANE

Liste 2 proposée par **monsieur Fabrice Fenoy** :

Monsieur Jean-Luc CHADOURNE  
Monsieur Fabrice FENOY  
Madame Marie PELLET-LAPORTE

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-532026-DE

Le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs Madame Océane SION et Monsieur Jacques GRAVEGEAL procèdent au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 43
- **Sièges à pourvoir : 5**
- Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : **8.6**

La liste 1 proposée par le président de la Communauté a recueilli 39 voix,

La liste 2 proposée par monsieur Fabrice Fenoy a recueilli 4 voix.

**Répartition des sièges à la proportionnelle :**

- Liste 1 : 4 sièges,
- Liste 2 : 0 siège

**Répartition des sièges au plus fort reste :**

- Liste 1 : 0 siège,
- Liste 2 : 1 siège.

**Récapitulatif :** La liste 1 obtient 4 sièges,  
La liste 2 obtient 1 siège.

**Membres titulaires :**

Monsieur Christophe CALVET  
Monsieur Denis DEVRIENDT  
Madame Isabelle DE MONTGOLFIER  
Monsieur David COULOMB  
Monsieur Jean-Luc CHADOURNE

**Membres suppléants :**

Monsieur Patrick MARY  
Monsieur Jean-Antoine OTALORA  
Monsieur Yves QUESADA  
Madame Corine GRAU-POLERI  
Monsieur Fabrice FENOY

sont déclarés élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres et sont immédiatement installés dans leur fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le  
Publication du

12/05/26



Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260512-532026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)